

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **treizième jour d'août 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

07-08-265

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 6 août 2007.

ADOPTÉE

07-08-266

Avis de motion – Remplacement du règlement déterminant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée un règlement remplaçant le règlement 2000-1 déterminant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal.

07-08-267

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 18 juin 2007
 - no 7CH000957 annulé
- En date du 5 juillet 2007
 - nos 7CH001098 à 7CH001107 51 009.73 \$
- En date du 9 juillet 2007
 - no 7CH001108 1 679.25 \$
- En date du 10 juillet 2007
 - nos 7CH001109 à 7CH001117 8 284.43 \$
- En date du 12 juillet 2007

- nos 7CH001118 à 7CH001126	15 824.02 \$
- En date du 13 juillet 2007	
- nos 7CH001127 à 7CH001133	10 869.02 \$
- En date du 17 juillet 2007	
- nos 7CH001134 à 7CH001136	12 189.18 \$
- En date du 18 juillet 2007	
- no 7CH001137	2 465.13 \$
- En date du 6 août 2007	
- nos 7CH001138 à 7CH001148	33 638.15 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 13 juillet 2007	
- no 7CH200018	3 660.00 \$

- dépôts salaires des périodes 200727 à 200731

ADOPTÉE

07-08-268

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 13 août 2007	
- nos 7CH001149 à 7CH001258	309 257.78 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 13 août 2007	
- nos 7CH200019 & 7CH20023	703 715.80 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel du temps supplémentaire – La trésorière dépose un rapport du temps supplémentaire effectué dans le dernier trimestre.

07-08-269

Programme de la taxe d'accise sur l'essence – Programmation préliminaire des travaux

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit accepter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettres de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation préliminaire de travaux du 13 août 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- que la présente résolution remplace celle portant le no 07-02-052.

ADOPTÉE

Rapport des activités relatives au financement des candidats et contrôle des dépenses électorales – Dépôt.

07-08-270

Décompte final – Prolongement de la rue Fréchette

ATTENDU la réception du décompte no 3 et final pour le prolongement de la rue Fréchette;

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement à Gagné Excavation ltée d'un montant de 14 104,95 \$ pour le décompte final des travaux d'infrastructures du prolongement de la rue Fréchette.

ADOPTÉE

07-08-271

Engagement d'un pompier substitut

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Alain Bernier comme pompier substitut au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 1^{er} septembre 2007.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire le nouveau pompier substitut à une formation de base;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

07-08-272

Salaire des brigadiers scolaires

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le salaire des brigadiers et brigadières scolaires soit augmenté à 24 \$ par jour d'école à partir de la rentrée 2007.

ADOPTÉE

07-08-273

Mandat à un hydrogéologue – Article 25 du Règlement sur le captage des eaux

ATTENDU QU'en tant que propriétaire d'un lieu de captage d'eau souterraine, la Ville de Princeville doit faire effectuer une étude hydrogéologique dans le but de localiser les aires de protection bactériologique et virologique et d'évaluer l'indice de vulnérabilité ainsi que des activités susceptible de contaminer les eaux souterraines;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de mandater la firme Mission HGE pour réaliser l'étude hydrogéologique requise par le règlement sur le captage des eaux souterraines le tout selon l'offre de service présentée et représentant un montant approximatif de 17 476,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

07-08-274

Dérogation mineure – 115 Fréchette

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la partie du toit qui dépasse la hauteur permise est minime;

ATTENDU QUE ce modèle de résidence doit avoir cette pente pour conserver son style;

ATTENDU l'absence d'impact sur le voisinage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lemelin et Madame Lefebvre afin de permettre la construction de cette résidence d'un étage avec une hauteur totale maximale de 9,75 mètres ce qui représente une dérogation de 0,75 m de plus que permis à la réglementation.

ADOPTÉE

07-08-275

Vente d'un terrain résidentiel – 15 rue Girouard

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Gilles Boutin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-38 (15 Girouard) pour le prix de 15 686.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-08-276

Soumissions pour services professionnels – Parc Multisports

ATTENDU QU'un appel d'offres de services professionnels a été effectué conformément aux articles 573.1.0.1.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation ainsi qu'une grille de pointage ont été adoptés par le conseil;

ATTENDU le rapport d'évaluation et de pondération des soumissions déposé par le comité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services professionnels pour des travaux d'aménagement d'un Parc multisports à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Teknika HBA inc. pour le prix de 94 500 \$ (avant taxes);

QU'une partie de cette dépense c'est-à-dire 25 000 \$, soit financée à même le surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

07-08-277

Motion de félicitations – Foire Champêtre et Culturelle

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire féliciter les organisateurs de la Foire Champêtre et Culturelle de Princeville;

ATTENDU QUE cet évènement a permis à la population de participer aux différentes activités culturelles gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny et, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville transmette ses félicitations aux organisateurs de la Foire Champêtre et Culturelle de Princeville pour leur magnifique travail et leur belle programmation entourant les festivités.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-08-278

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Rel, il est unanimement résolu que la réunion soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière